

Merci à nos sponsors



LE RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1 : L'ÉPREUVE

C'est une randonnée ouverte à tous, en autonomie totale, de jour. Le nombre et les temps d'arrêt sont à la liberté de chacun. L'esprit de la randonnée pédestre doit être respecté. Chacun doit se suffire à lui-même. Pour cela, chaque participant doit se préparer moralement et physiquement et doit prévoir son ravitaillement personnel. Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir aux participants, du fait d'une surestimation de leurs moyens. Il ne s'agit ni d'une course ni d'une compétition.

Article 2 : LES RÈGLES DE LA ROUTE

Les participants s'engagent à marcher et non à courir et doivent strictement respecter les règles du code de la route, les arrêts des communes traversées ainsi que l'environnement. Ils doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Article 3 : CALENDRIER

La date est fixée au jeudi 1^{er} mai 2025.

Article 4 : PARCOURS

Les parcours fléchés spécialement pour cette journée, empruntent des itinéraires de petites randonnées et des passages sur terrains privés avec autorisation spéciale pour cette journée. Une carte avec l'ensemble des parcours sera affichée au départ.

DÉPARTS ET ARRIVÉES

Salle des fêtes de Saint-Martin-de-Connée

Article 5 : PARTICIPATION

Les brevets sont ouverts à tous. Les mineurs sont placés sous l'autorité parentale. Ils doivent être accompagnés par un adulte.

La présence des chiens n'est pas admise lors de la randonnée, même tenus en laisse (passage sur terrains privés et sécurité des autres participants).

Article 6 : PRESTATIONS

- Parcours fléchés spécialement pour cette journée
- Au départ : distribution d'une madeleine et d'une pomme (pas de bouteille d'eau fournie)
- Distribution d'un casse-croûte uniquement aux 30, 40 et 50 km.
- Points d'eau et petits ravitaillements sur le parcours (tous les 10 km)
- A l'arrivée : distribution d'une boisson et d'une part de gâteau

Article 6 : ENGAGEMENT

L'engagement doit parvenir au Comité FFRandonnée Mayenne avant le 14 avril 2025, à l'aide des bulletins d'inscription établis par le comité d'organisation. L'engagement est possible sur place, le jour même, avec une majoration.

Article 7 : DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription comprend la feuille de route, remise à l'heure du départ, l'assurance et l'assistance.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon ou de désistement, ni en cas d'annulation de l'épreuve pour intempéries ou autre cause indépendante de notre volonté.

Article 8 : CONTRÔLE

Chaque participant doit présenter sa carte de route pour la faire tamponner à tous les points de contrôle, il doit respecter l'heure d'ouverture et de fermeture de ces derniers. À l'arrivée, chaque participant devra avoir sur sa carte les différents tampons apposés lors des contrôles afin d'être breveté.

Tout abandon doit être signalé au bureau de contrôle d'arrivée.

Article 9 : RÉCOMPENSE

L'obtention du brevet est validée par un tampon au retour de la randonnée.

Article 10 : DROIT À L'IMAGE

Droit à l'image : par leur inscription, tous les participants abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ils autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser photos ou images audio-visuelles sur lesquels ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris documentations promotionnelles et/ou publicité.



1^{er} mai 2025 | 27^{ème} brevet des randonneurs

6 circuits en boucle de 5 à 50 km au départ de
Vimartin-sur-Orthe

© Damien TROHEL



Départs et arrivées :
salle des fêtes de Saint-Martin-de-Connée

Manifestation co-organisée par le Comité FFRandonnée Mayenne la commune de Vimartin-sur-Orthe et l'Office de Tourisme de Sainte-Suzanne – Les Coëvrons, avec le soutien du conseil de la randonnée de la communauté de communes des Coëvrons et la participation des communes de St-Georges-sur-Erve, Ste-Gemmes-le-Robert, Izé, St-Germain-de-Coulamer, et Rouessé-Vassé



CONTACT / INFOS

FFRandonnée Mayenne

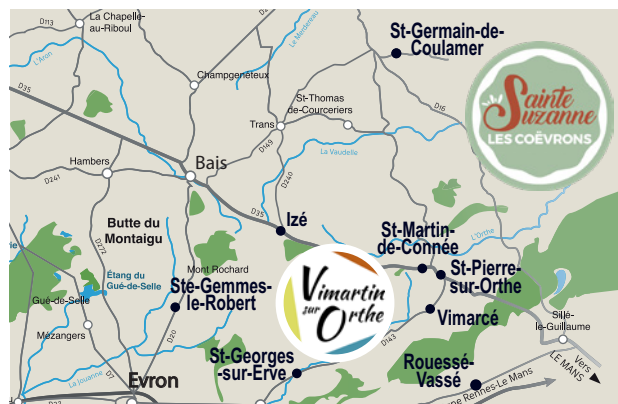
02 43 53 12 91 / mayenne@ffrandonnee.fr
www.mayenne.ffrandonnee.fr

Dans les **COËVRONS** au départ de **VIMARTIN-SUR-ORTHE** choisissez un circuit et participez à votre rythme à une journée conviviale, récréative et sportive dans le respect de la nature



D Départs et arrivées :
Salle des fêtes de St-Martin-de-Connée

Parking camping car :
Près de l'école de St-Pierre-sur-Orthe



LES CIRCUITS

- **Départ et arrivée** : salle des fêtes de St-Martin-de-Connée, commune déléguée de Vimartin-sur-Orthe (fléchage des parkings dans le bourg)
- **Balisage éphémère** mis en place pour la journée sur tous les parcours
- **NOUVEAU** : tracés des circuits disponibles pour les participants sur l'application FFRandonnée **MaRando®** le jour du brevet. Application téléchargeable sur l'App Store ou Google Play
- **Pas de distribution de bouteilles d'eau au départ**. Chaque participant doit apporter sa gourde (ravitaillement en eau sur les points de contrôle). Voir règlement au dos



CIRCUIT	DIFFICULTÉ	DÉNIVELÉ	BALISAGE	POINT DE RAVITAILLEMENT
50 km		1150 m	50	4
40 km		1000 m	40	3
30 km		720 m	30	2
20 km		450 m	20	1
10 km		270 m	10	-
5 km		150 m	5	-

Pictogrammes difficultés : 1-Facile ; 2-Assez facile ; 3-Peu difficile ; 4-Assez difficile ; 5-Difficile.



©Damien TROHEL

LES HORAIRES ET LES TARIFS

CIRCUITS	HORAIRES DE DÉPART *	TARIFS			
		JUSQU'AU 28 AVRIL		SUR PLACE	
		TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT *	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT *
5 km	entre 14h et 15h	2 €	1 €	3 €	2 €
10 km	entre 11h15 et 13h45	5 €	3 €	6 €	4 €
20 km	entre 9h30 et 11h	7 €	5 €	8 €	6 €
30 km	entre 8h45 et 9h15	8 €	6 €	10 €	8 €
40 km	entre 8h et 8h30	10 €	8 €	11 €	9 €
50 km	entre 7h30 et 7h45	10 €	8 €	11 €	9 €

* Horaires de départ : ouverture des inscriptions le jour même **uniquement 15 mn avant l'horaire de départ**

* **Tarif réduit** pour les licenciés FFRandonnée et les détenteurs de la carte May'N PASS

Gratuit pour les - de 14 ans



LES ECO-GESTES

- Apportez votre gourde (pas de distribution de bouteilles d'eau au départ)
- Apportez votre gobelet (gobelets consignés 1 € sur place)
- Pensez au covoiturage

LES RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EN LIGNE sur mayenne.ffrandonnee.fr (**Fermeture le 28 avril à 12h**)
PAR COURRIER à l'aide du bulletin d'inscription

FFRandonnée Mayenne

02 43 53 12 91 / mayenne@ffrandonnee.fr / www.mayenne.ffrandonnee.fr

Paiement possible par CB
le jour du brevet

Scannez le flashcode pour
accéder à la billetterie



helloasso

A L'ARRIVÉE :
VENTE DE GÂTEAUX
ET BUVETTE

organisés par le Comité de fêtes de
Vimartin-sur-Orthe
et l'USVO ping pong

JEU-CONCOURS
Crédit Mutuel

3 bons d'achat de 50 € à gagner

* Le jeu Crédit Mutuel est ouvert à toute personne majeure qui s'inscrit à la
manifestation via le site internet. Lors de votre inscription en ligne, vous
participerez automatiquement au tirage au sort.